

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6548

présenté par
M. Poudroux et M. Sermier

ARTICLE 59

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« issu autant que possible de la production agricole locale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise notamment à encourager l'investissement en faveur de la production locale ainsi que de favoriser les circuits courts, autant que possible.